

184

DC10.4

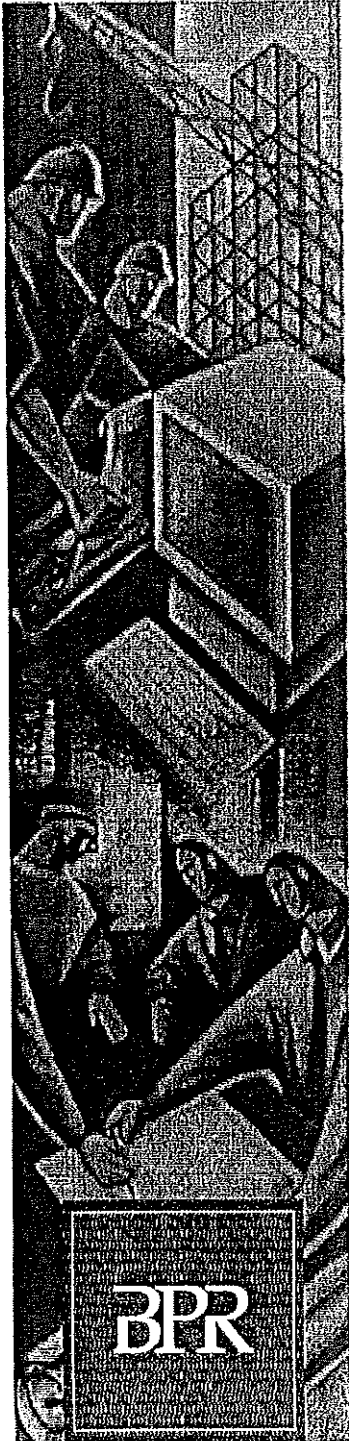
Établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Matane

Matane

6212-03-0A1

PROJET DE MISE AUX NORMES DES
INSTALLATIONS D'EAU POTABLE DE LA
VILLE DE MATANE





Projet de mise aux normes des installations d'eau potable de la Ville de Matane

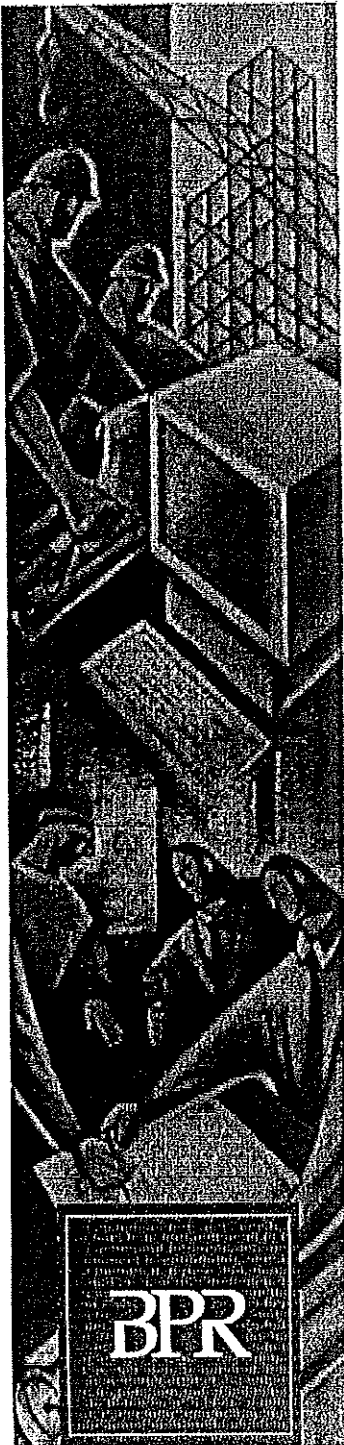
Séance d'information publique
« Secteur Matane »

Mardi, le 1^{er} avril 2003 à 19 h 30

Local de récréathèque

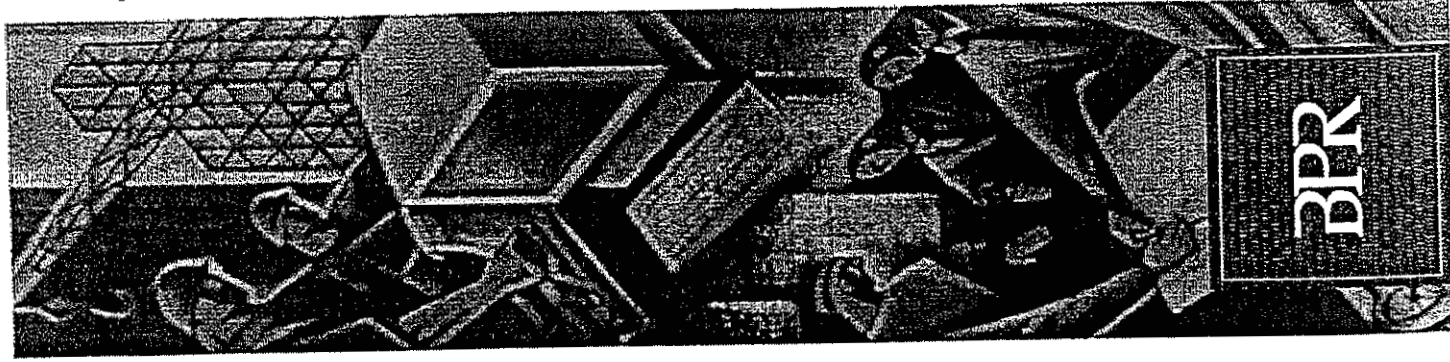
ORDRE DU JOUR

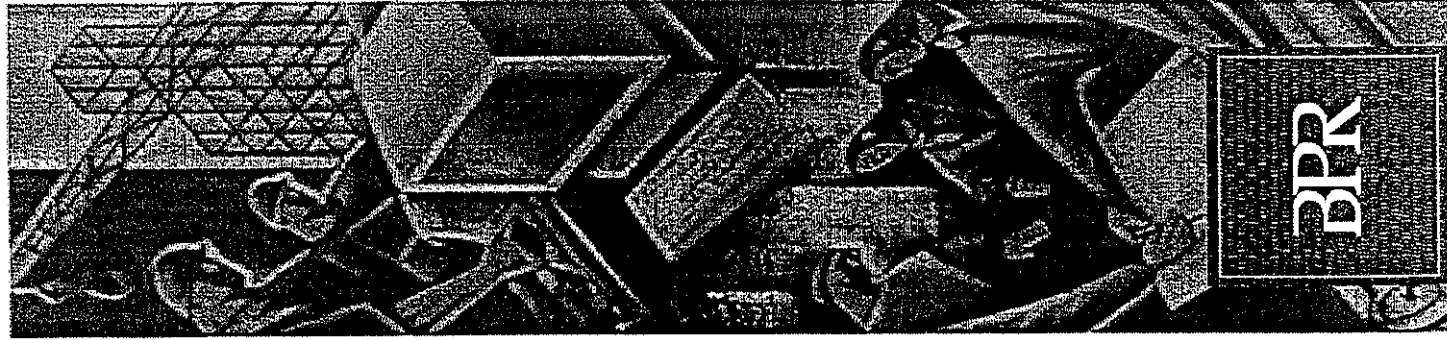
1. Mot de bienvenue et présentation des participants (Ville)
2. Objectifs de la rencontre (Ville)
3. Résumé de la problématique actuelle (BPR)
4. Nouvelles réglementations et implications (BPR)
5. Mesures intérimaires (BPR)
6. Solution corrective proposée (BPR)
7. Coûts d'immobilisation (BPR)
8. Financement (Ville)
9. Échéancier de réalisation (BPR)
10. Période de questions (Ville / BPR)
11. Conclusion (Ville)



Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

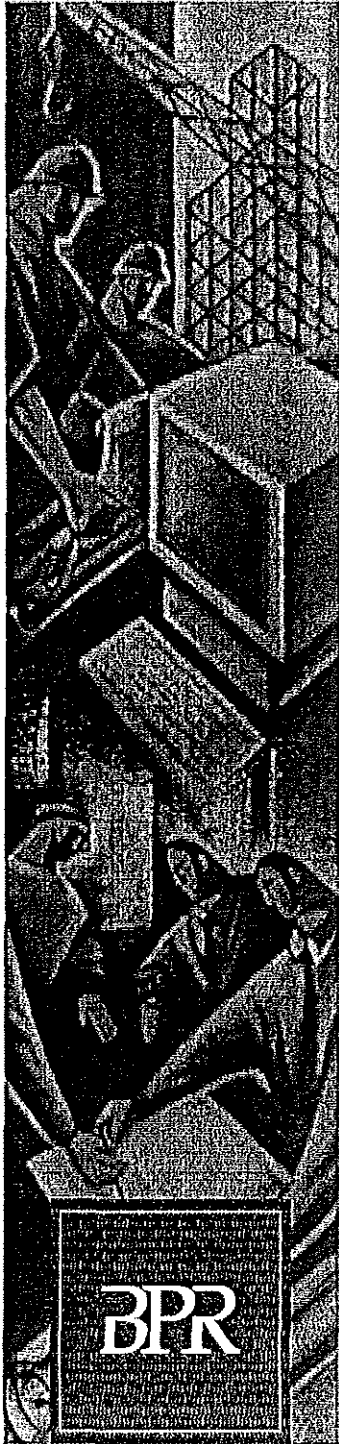
1. *Mot de bienvenue et présentation des participants (Ville)*





Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

2. Objectifs de la rencontre (Ville)

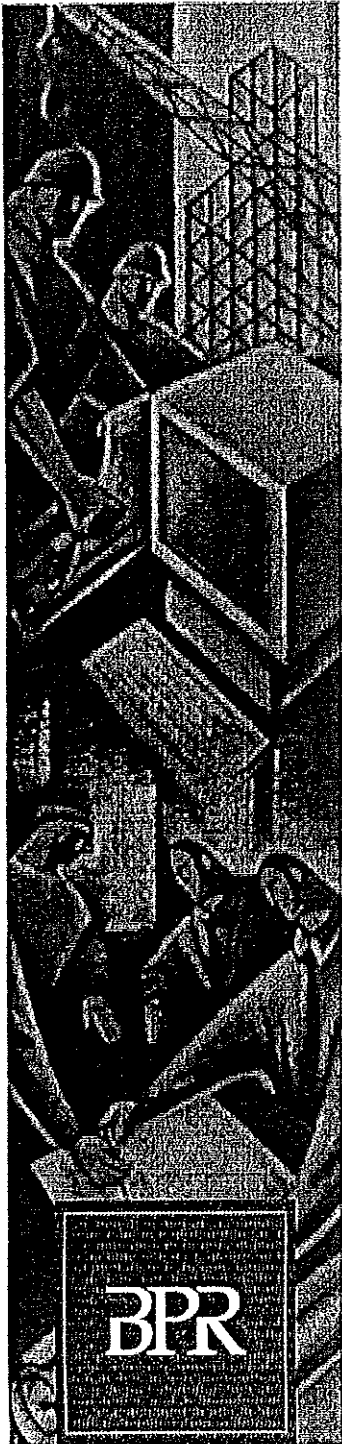


Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

3. Résumé de la problématique actuelle (BPR)

- Présence de matières organiques et/ou végétales dans l'eau distribuée (lac Bernier);
- Présence de manganèse (paramètres esthétique) dans l'eau distribuée (puits #1);
- Présence de coliformes fécaux dans l'eau distribuée (non renouvellement de l'eau dans les réserves et absence locale de chlore résiduel, réservoir #2 Matane, réservoir secteur Petit-Matane);
- Incapacité des sources d'alimentation (secteur St-Luc);
- Capacité déficiente de la réserve principale (secteur Matane);
- Pressions résiduelles en deçà des normes (secteur Petit-Matane).

Le projet doit permettre de corriger les problématiques précitées ceci en sus de répondre aux exigences des nouvelles réglementations.

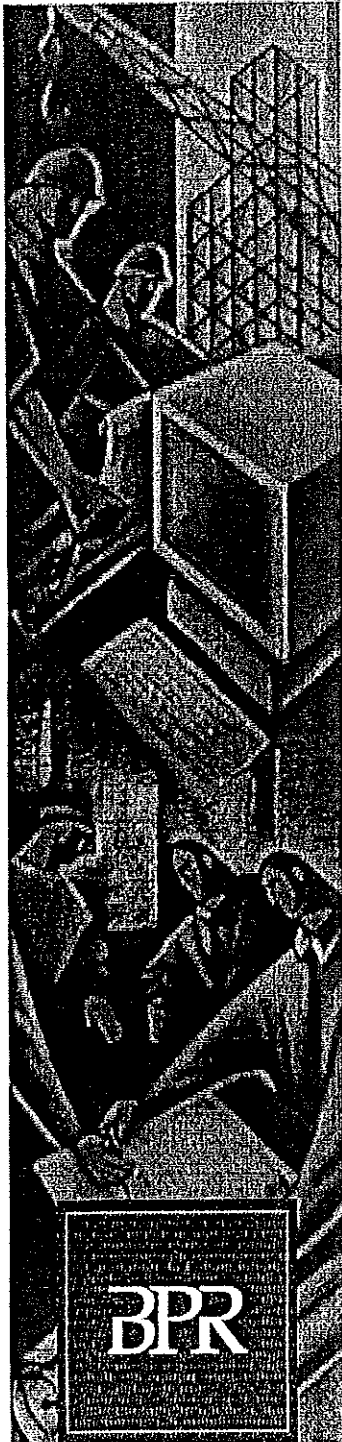


Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

4. Nouvelles réglementations et implications (BPR)

Adoption de règlements modifiant en profondeur les exigences de qualité et critères de conception des installations d'eau potable qui remplacent celui de 1984 qui n'avait pas été mis à jour depuis (impact de la contamination de l'eau potable au cours de l'été 2000 à Walkerton, en Ontario : permis au gouvernement de réaffirmer le choix d'agir rapidement).

- Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)
- Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES)



Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

4. Nouvelles réglementations et implications (BPR)

4.1 Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)

Objectifs

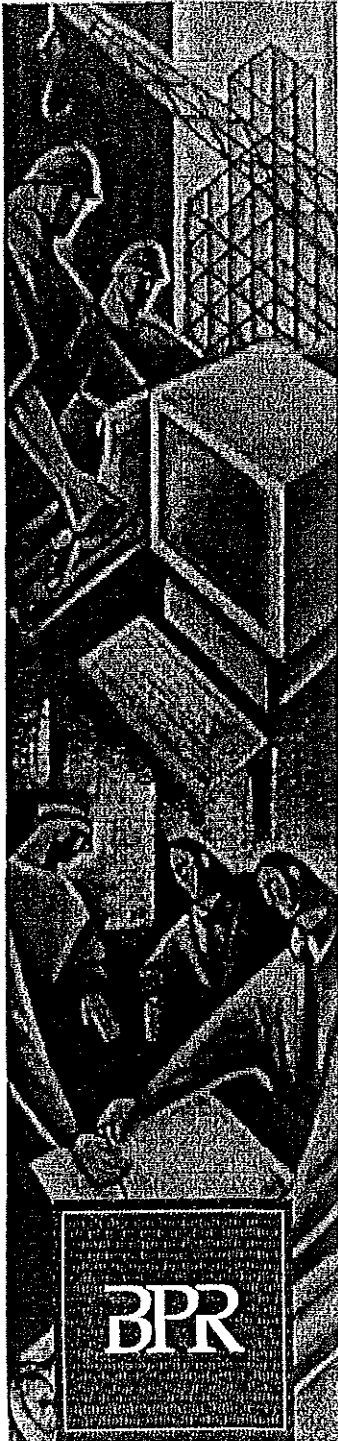
- Assurer la protection de la santé publique
- Améliorer le contrôle de la qualité (eaux brutes, traitées et distribuées)
- Fixer des modalités en cas de dépassements (normes)
- Définir le traitement minimum de l'eau en fonction de la qualité et vulnérabilité
- Édicter des critères de conception des ouvrages de traitement
- Fixer des exigences sur la qualification des opérateurs
- Prévoir un bilan au cinq (5) ans (Ministre)

Entrée en vigueur

- 28 juin 2001

Conformité réglementaire

- 28 juin 2004 (opérateurs)
- 28 juin 2005 (traitement minimal)



Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

4. Nouvelles réglementations et implications (BPR)

4.2 Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES)

Objectifs

- Favoriser la protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine
 - Fixer des normes de construction
 - Obliger la détermination des aires de protection
 - Prévoir un encadrement des activités agricoles
 - Confirmer si, il y a influence de l'eau de surface

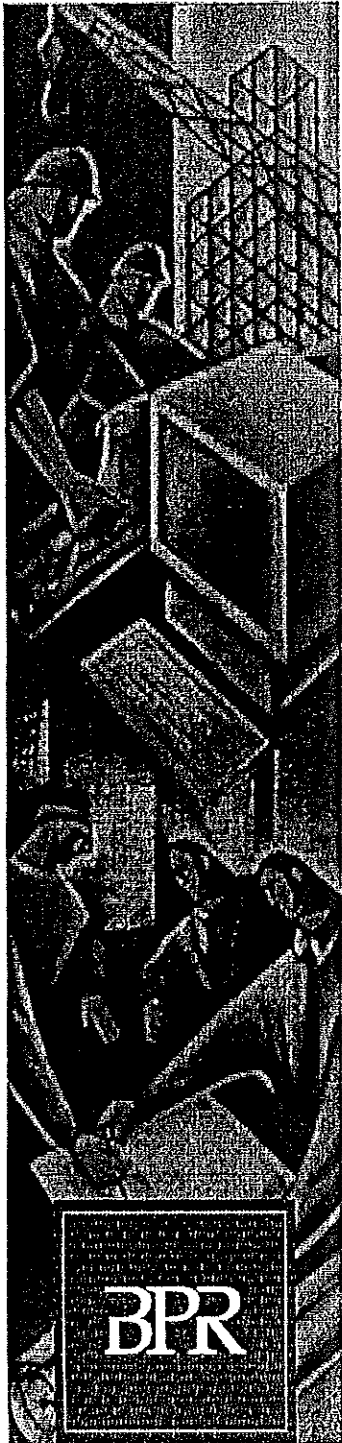
- Régir le captage des eaux souterraines
 - Prévenir les conflits d'usage
 - Prévenir les atteintes à l'environnement

Entrée en vigueur

- 15 juin 2002

Conformité réglementaire

- 15 juin 2003 (normes de construction)
- 15 juin 2006 (périmètres et inventaires : puits existants)

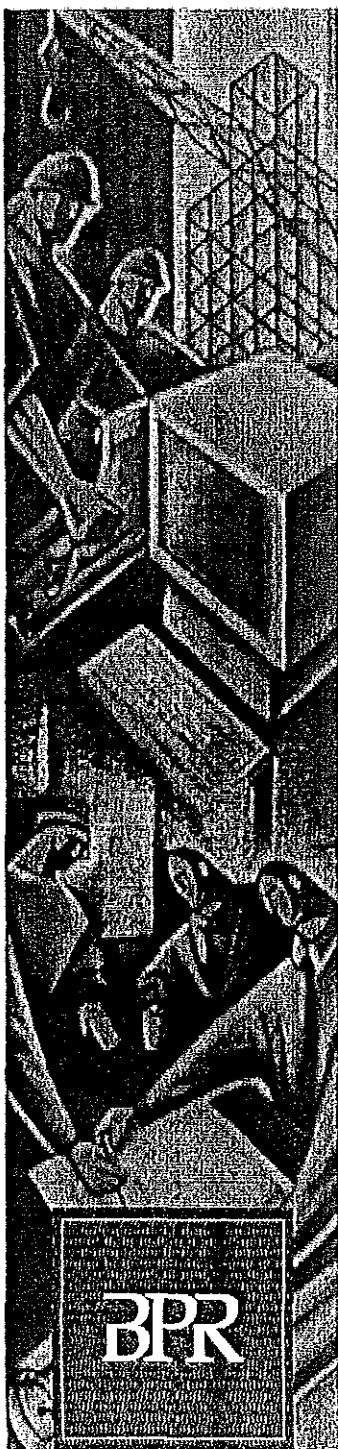


Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

4. Nouvelles réglementations et implications (BPR)

4.3 Avis de non conformité du MENV

- Lettre du ministre de l'Environnement, datée du 6 juillet 2001 (avis de non conformité au nouveau RQEP)
- Lettre du directeur régional de l'environnement, datée du 27 août 2001 (mesures intérimaires envisagées et échéancier de réalisation)
- Lettres de la direction régionale de l'environnement, datées du 16 avril 1995 et 18 décembre 1997 (problèmes importants de qualité microbiologique de l'eau pour le secteur « Petit-Matane »)



Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

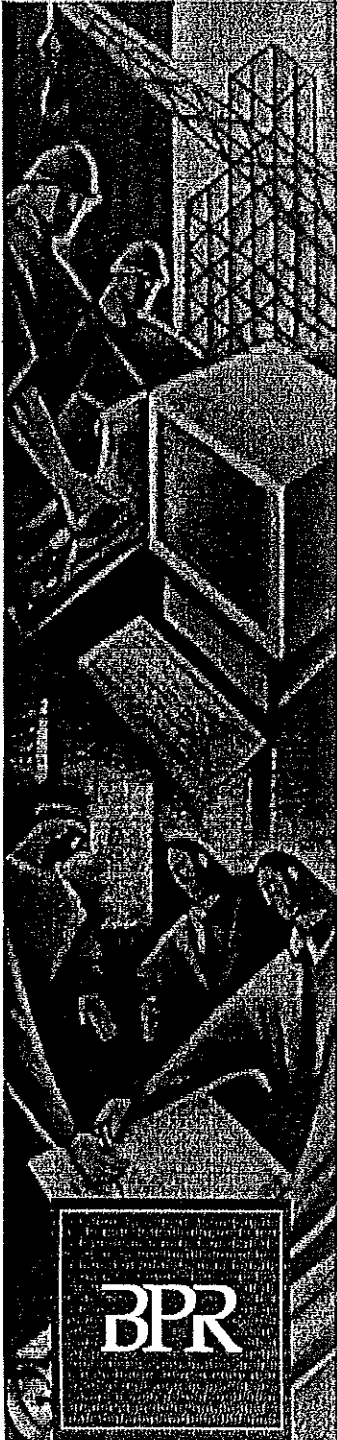
5. *Mesures intérimaires (BPR)*

Les mesures intérimaires de protection mises en place avant la réalisation du projet de mise aux normes des installation d'eau potable, sont les suivantes :

- Procéder de façon assidue aux contrôles qualitatifs exigés par la nouvelle réglementation;
- S'assurer du bon fonctionnement en tout temps des système de chloration;
- Procéder immédiatement au remplacement de l'eau dans le réseau (à faible débit), si des BHAA sont détectés;
- Vidanger, nettoyer et désinfecter les réservoirs peu sollicités pour favoriser le renouvellement de l'eau.

En sus des mesures précédentes, les changements suivants furent apportés :

- Prioriser l'exploitation de l'eau souterraine en favorisant ^{voir} *carte* l'utilisation de l'eau des puits #1 et #2 au détriment de celle du lac Bernier (modifier la séquence de fonctionnement, été 2002);
- Exploiter d'avantage la nappe au puits #2, en raccordent le puits d'essai existant à proximité de P2 pour augmenter la capacité d'alimentation tout en minimisant la contribution du lac Bernier (en cours de réalisation).



Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

6. *Solution corrective proposée (BPR)*

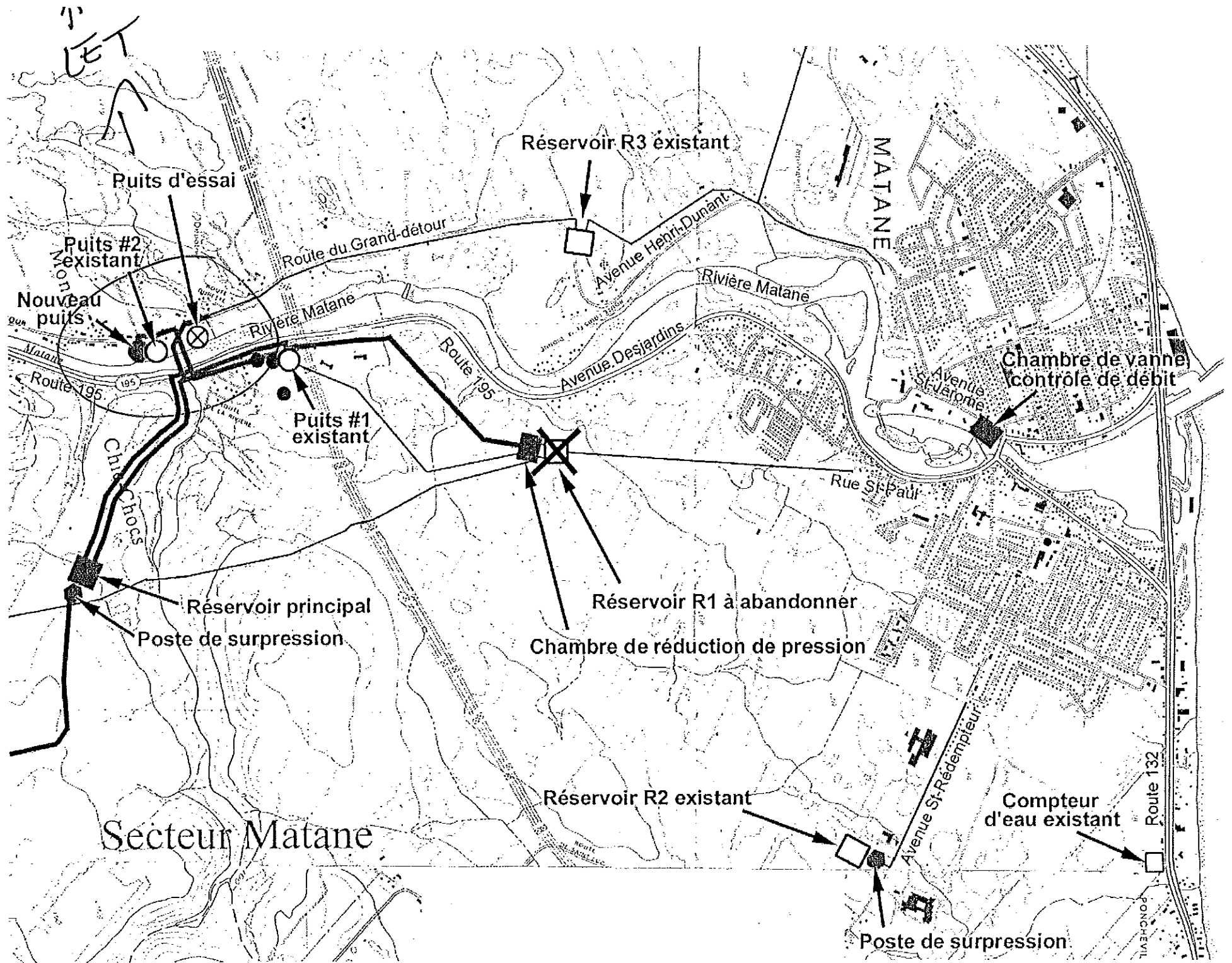
- ***Description et schématique des travaux
Secteur « Matane »***

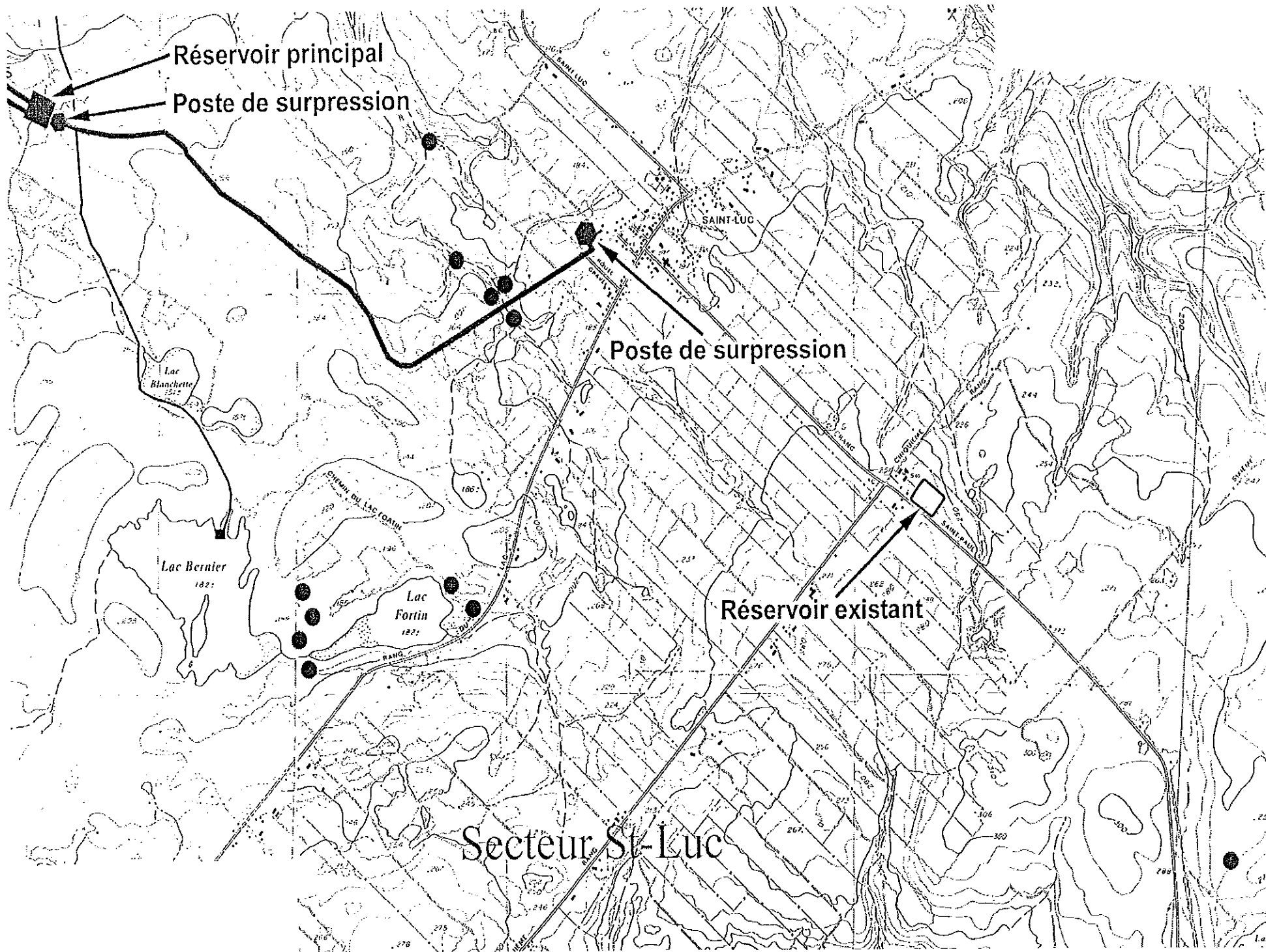


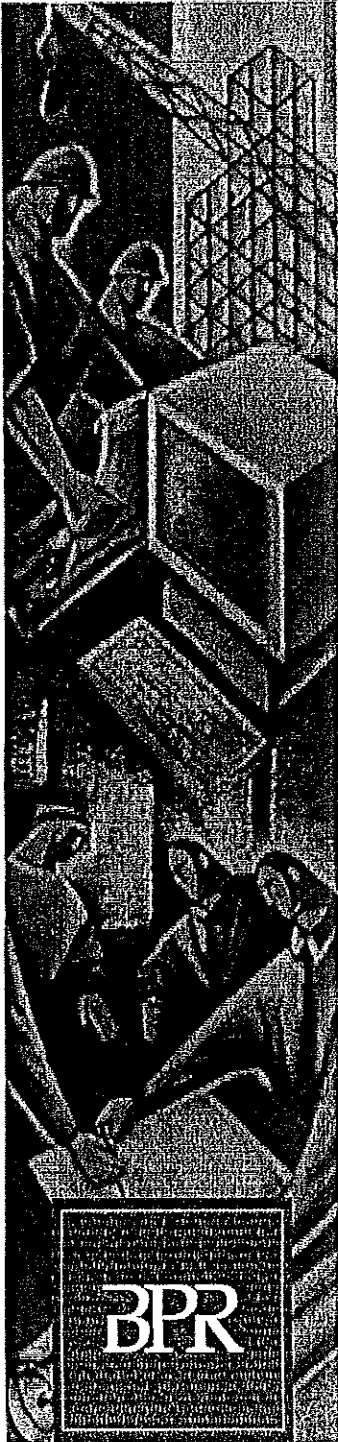
Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

6. *Solution corrective proposée (BPR)*

- ***Description et schématique des travaux
Secteur « St-Luc »***



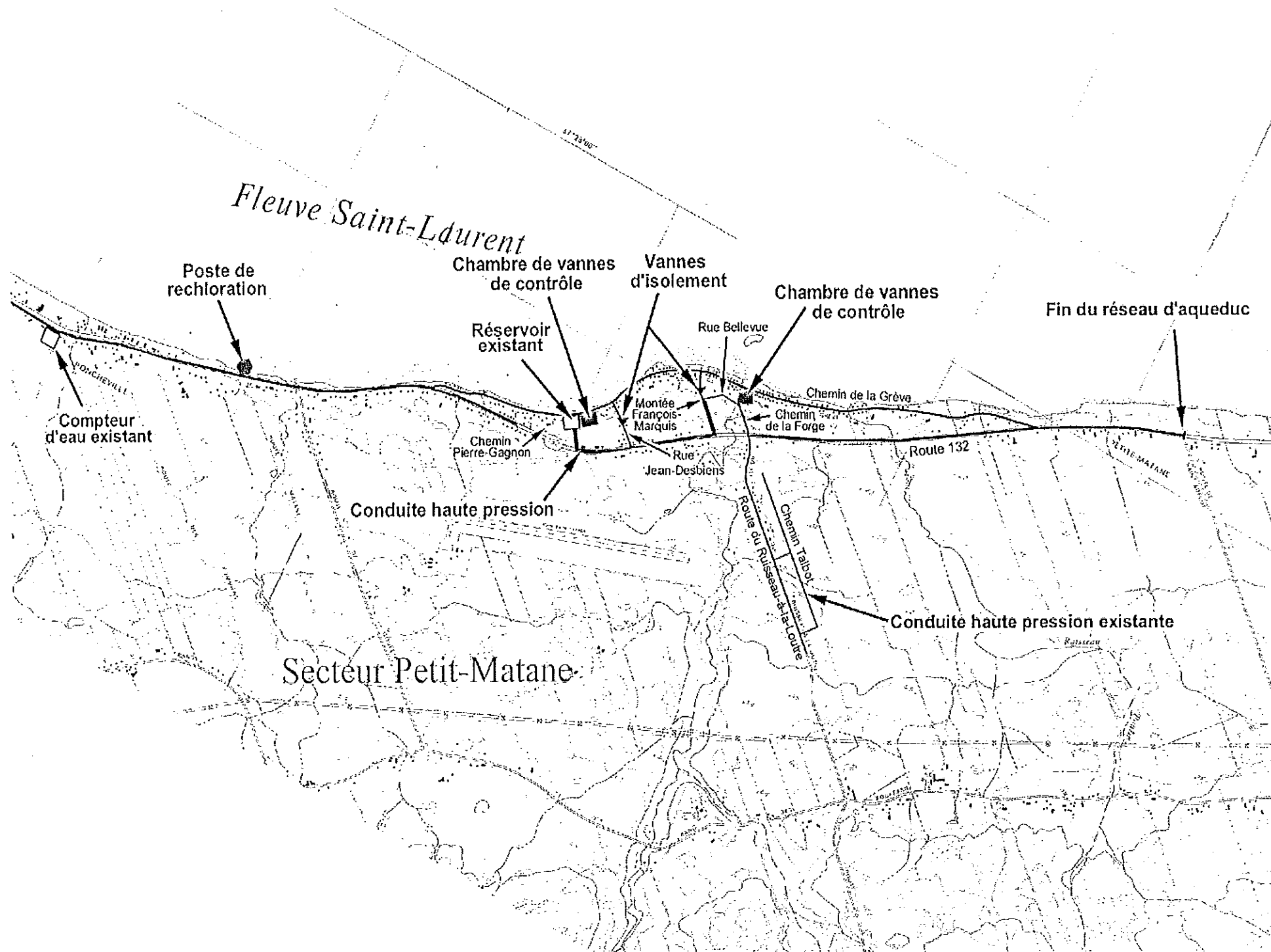


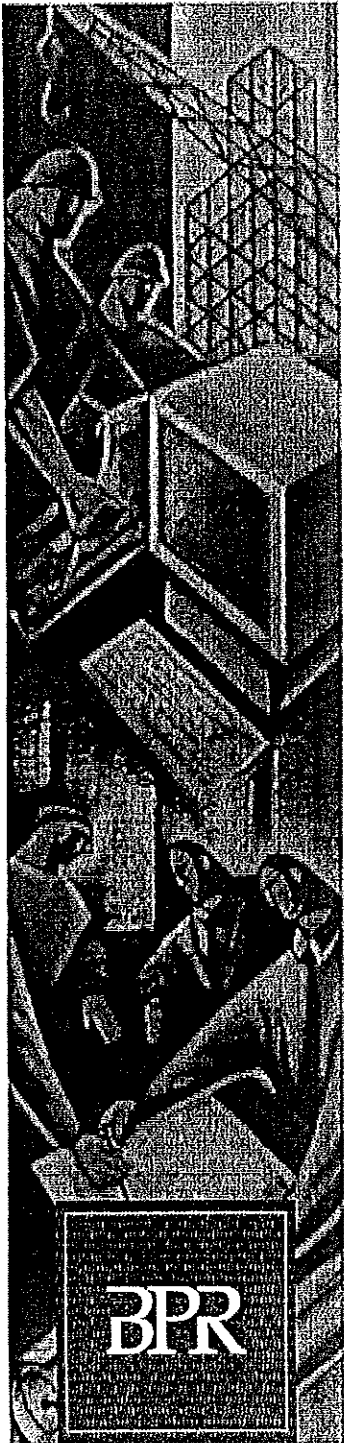


Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

6. *Solution corrective proposée (BPR)*

- ***Description et schématique des travaux
Secteur « Petit-Matane »***





Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

7. *Coûts d'immobilisation* ⁽¹⁾ (BPR)

➤ Secteur « Matane »	:	7 250 000,00 \$ (79,7%)
➤ Secteur « St-Luc »	:	1 250 000,00 \$ (13,7%)
➤ Secteur « St-Jérôme/ Petit-Matane »	:	600 000,00 \$ (6,6%)
<hr/>		
Total immobilisation	:	9 100 000,00 \$ (100%)

Note 1 : Incluent 10% d'imprévus, 11,025% de taxes nettes et 22% des frais connexes

Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

8. *Financement (Ville)*

8.1 Coûts à financer

Intervenant au programme	Programme	Coûts admissibles	Aide ou participation montant	Aide ou participant %	Coûts nets à financer
Secteur « Matane »	Infra-Qc	2 455 283 \$	1 636 855 \$	67 %	818 428 \$
Secteur « Matane »	TICQ 2000	4 794 717 \$	2 397 359 \$	50 %	2 397 358 \$
Secteur « Saint-Luc »	TICQ 2000	1 250 000 \$	625 000 \$	50 %	625 000 \$
Secteur « St-Jérôme/Petit-Matane »	TICQ 2000	600 000 \$	300 000 \$	50 %	300 000 \$
TOTAL		9 100 000\$	4 959 214\$	54,5 %	4 140 786 \$

Coût net à financer

4 140 786 \$

Remboursement annuel capital et intérêts
20 ans @ 6,5 % facteur 0,09076

375 818 \$

Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

8. *Financement (Ville)*

8.2 Contribution de l'ensemble

Pourcentage	:	25 %
Coût des travaux pour l'ensemble	:	93 954 \$
Évaluation imposable de la municipalité	:	555 582 449 \$
Répartition	:	0,017 \$/100 \$ d'évaluation
Taxe pour propriété moyenne évaluée à 65 000 \$:	11 \$

Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

8. Financement (Ville)

8.3 Contribution du secteur

Pourcentage		75 %
Remboursement annuel pour tous les secteurs		281 863 \$
Coût des travaux par secteur		
- « Matane »	(79,7 %)	224 645 \$/secteur
- « Saint-Luc »	(13,7 %)	38 615 \$/secteur
- « St-Jérôme » et « Petit-Matane »	(6,6 %)	18 603 \$/secteur
Coût des travaux par unité pour tous les secteurs		
- « Matane »	(5709)	39 \$/unité
- « Saint-Luc »	(211)	183 \$/unité
- « St-Jérôme » et « Petit-Matane »	(569)	33 \$/unité

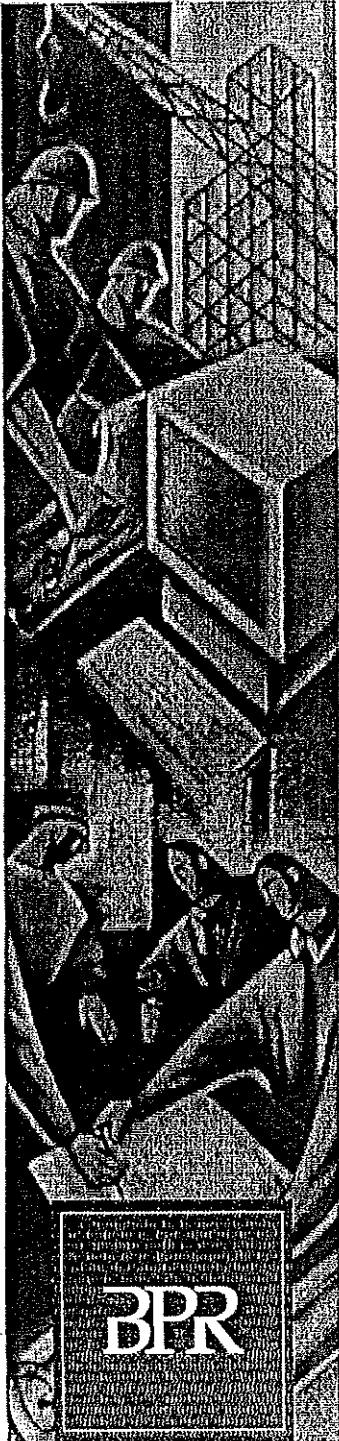
Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

8. *Financement (Ville)*

8.4 Contribution totale

Coût des travaux par unité pour tous les secteurs

- « Matane »	50 \$/unité
- « Saint-Luc »	194 \$/unité
- « St-Jérôme » et « Petit-Matane »	44 \$/unité



Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

9. *Échéancier de réalisation (BPR)*

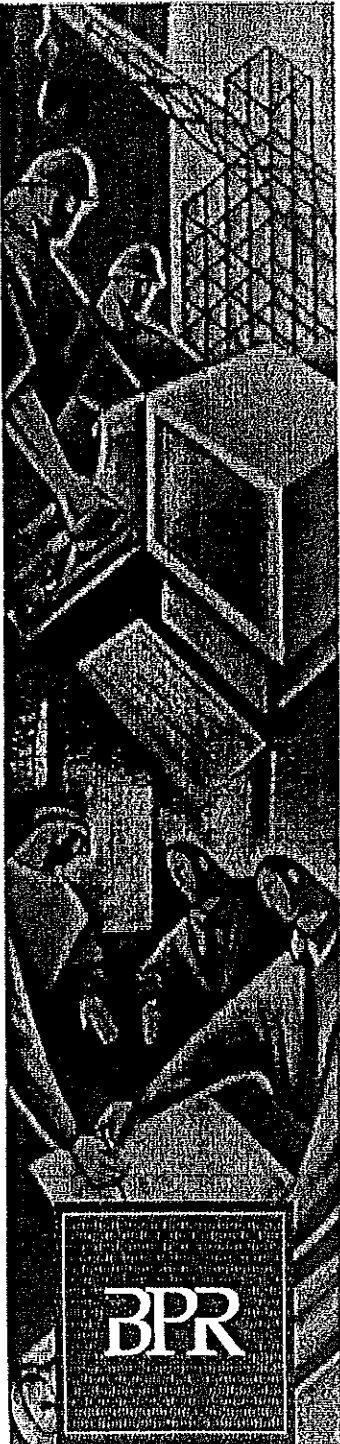
- Séances d'information publiques Fin mars/début avril 2003
- Procédures de règlement d'emprunt avril 2003
- Envoi du règlement d'emprunt au MAMM avril 2003
- Ingénierie détaillée (divers lots) Avril à juillet 2003
- Construction lot 1 (Nouveau puits) Mai à juin 2003
- Construction lot 2 Sept. 2003 à mars 2004
(puits, réservoirs, conduites, divers)
- Construction lot 3 (poste rechloration) Octobre à mars 2004
- Rodage, essais et mise en route Avril et mai 2004
- Réception provisoire des ouvrages Juin 2004
- Réception définitive des ouvrages Juillet 2005

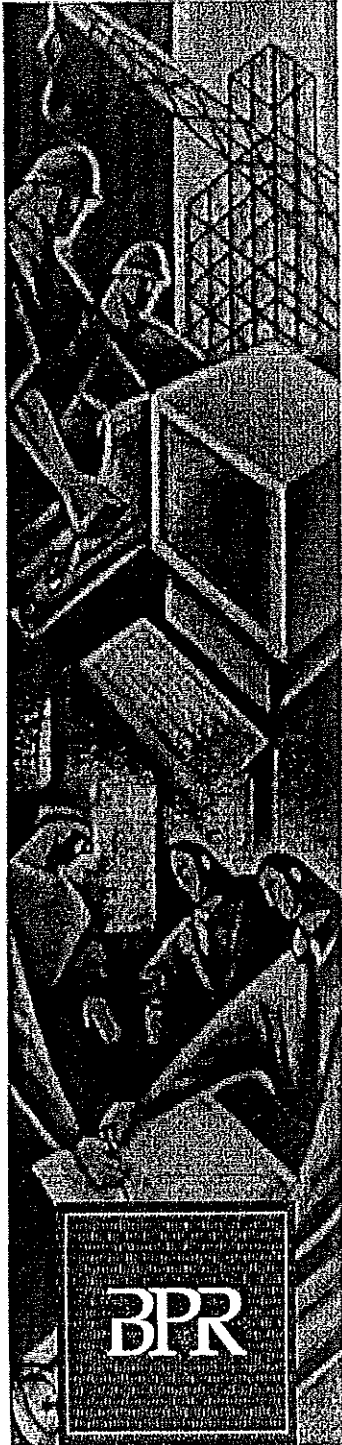
INFRA QC : Travaux complétés avant 31 décembre 2005

TICQ 2000 : Travaux complétés avant 31 mars 2006

Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

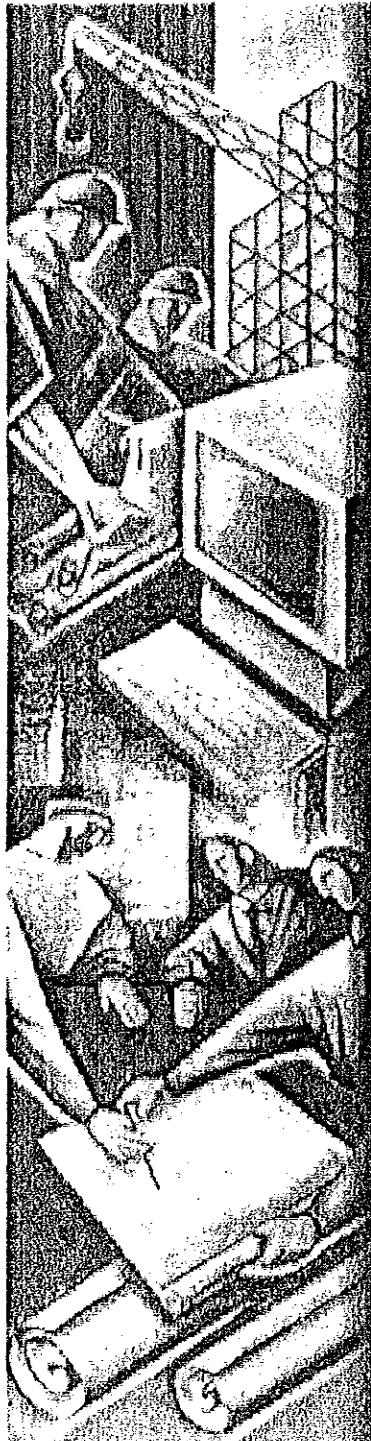
10. Période de questions (Ville / BPR)





Projet de mise aux normes des installations d'eau potable

11. Conclusion (Ville)



La rigueur et l'audace en

ingénierie